

**CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 17 MAI 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le 17 mai à 19 h 30, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en mairie de Saint-Georges-sur-Eure en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jacky GAULLIER Maire.

Date de convocation : 12 mai 2022

ORDRE DU JOUR

- Délibération 20/2022 :** DÉCLARATION DE PROJET EMPORTANT MISE EN COMPATIBILITÉ DU PLU
- Délibération 21/2022 :** MODIFICATION DU PLU : BILAN DE LA CONCERTATION
- Délibération 22/2022 :** VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021
- Délibération 23/2022 :** VOTE DU COMPTE DE GESTION 2021
- Délibération 24/2022 :** AFFECTATION DU RÉSULTAT 2021
- Délibération 25/2022 :** BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2022
- Délibération 26/2022 :** DÉBAT ANNUEL SUR LA FORMATION DES ÉLUS
- Délibération 27/2022 :** ENGAGEMENT DANS LA DEMARCHE BOURGS-CENTRES
- Délibération 28/2022 :** PARCELLE AB131 - VENTE CONTRE TRAVAUX
- Délibération 29/2022 :** DEMANDE SUBVENTION POUR LE CABANON JEAN MOULIN
- Délibération 30/2022 :** CRÉATION DE POSTE POUR AVANCEMENT DE GRADE

Etaient présents : M. GAULLIER Jacky, Mme MAILLY Françoise, M. BOURGOGNE Jacky, Mme GUYET Isabelle, M. ROBERT Xavier, Mme PICHOT TOURTAUD Delphine, M. TESTE Jérôme, M. FERROL Bernard, M. SEGARD Jean-Paul, Mme BAUDE Joëlle, M. SARRADIN Pascal, M. RIANTE Fabrice, Mme CARTON Virginie, Mme LE PECHOUR Sabine, Mme BERNIER Cécile, M. KONCZYLO Michaël, Mme PERRAULT Laetitia, Mme BELLANGER Rachel, Mme CHAUVEAU Jacqueline, M. JAMINAIS Christian, Mme GOIMBAULT Christine, Mme THOMAS-RAMADOU Morgane

Etaient représentés, absents ou excusés :

M. DEGLAS Nicolas (pouvoir à Mme THOMAS-RAMADOU Morgane)

Secrétaire de séance : Mme CARTON Virginie

1. APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DU 12 AVRIL 2022

M. le Maire soumet à l'approbation du Conseil le compte-rendu du Conseil municipal du 12 avril 2022, lequel est approuvé à l'unanimité.

2. RELEVÉ DES DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE LA DÉLÉGATION ACCORDÉE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

Décision 3/2022 du 10 mai 2022 : révision des tarifs 2022/2023.

M le Maire indique que l'augmentation retenue de la grille tarifaire est de 3.5%. Les prix à la médiathèque ne changent pas.

3. DÉCLARATION DE PROJET EMPORTANT MISE EN COMPATIBILITÉ DU PLU

M le Maire rappelle que la procédure de déclaration de projet valant mise en compatibilité du PLU menée par la commune a pour objectif de faire évoluer le PLU et plus spécifiquement la règle de hauteur sur une petite partie de la zone UX (zone d'activités), afin de permettre la construction, par la société RASORI, d'une centrale à béton de grande hauteur (27.46 mètres) sur la zone d'activités existante rue du Général de Gaulle à Saint-Georges-sur-Eure.

En effet, pour se réaliser, le projet de la société RASORI doit entraîner une modification du plan de zonage par la création d'un sous-secteur UXc, circonscrit à 5000m² de surface, dans lequel la nouvelle hauteur maximale autorisée sera de 30 mètres au lieu des 10 m autorisés dans la zone UX.

M le Maire expose l'intérêt général du projet : la construction d'une nouvelle centrale à béton sur le site industriel de la société RASORI doit permettre la mise en œuvre d'un process industriel plus efficace, permettant de maintenir l'activité économique et la développer par des créations d'emplois. Cela permettra de conforter le dynamisme industriel et économique sur la commune et plus largement sur le bassin d'emploi local.

Par ailleurs, le Maire expose que le projet ne présente pas d'incidence significative en matière d'environnement (au sein d'une zone industrielle existante), ni même en matière de paysage (hauteur en deçà des seuils prévus par le projet de Directive paysagère).

M GUILLEMINOT, urbaniste du cabinet En Perspective en charge des procédures de modification du PLU de la commune, explique pourquoi cette procédure de déclaration de projet a été menée en parallèle de la procédure classique de modification du PLU : compte tenu de l'urgence du projet de la société RASORI, il a été décidé de détacher ce point précis de hauteur dans la zone UX pour mettre en compatibilité le PLU plus rapidement et permettre à la société de réaliser sa centrale à béton, pour les motifs d'intérêt général de conservation des emplois rappelés plus haut.

M le Maire indique enfin que le projet n'a soulevé aucune hostilité de la part de la population lors de l'enquête publique, et que les conclusions du commissaire enquêteur émettent un avis favorable sur la déclaration de projet et la mise en compatibilité du PLU.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal :

- Adopte la déclaration de projet n°1 emportant mise en compatibilité du PLU conformément à l'article L153-58 du code de l'urbanisme,
- Dit que conformément à l'article R 153-21 du code de l'urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois et mention de cet affichage sera insérée dans un journal diffusé dans le département.

4. MODIFICATION DU PLU : BILAN DE LA CONCERTATION

M le Maire rappelle que la commune a engagé une procédure de modification du PLU par arrêté en date du 20 septembre 2021.

Cette procédure de modification du PLU a notamment pour objet de :

- faire évoluer certaines dispositions réglementaires dans les zones urbaines existantes (clôture, coefficient de biotope, hauteur, stationnement, toiture ...)
- permettre d'autres utilisations du sol dans la zone d'activités de la Vallée Renault, en autorisant des occupations plus larges que les seules activités artisanales et industrielles comme les activités de services, et les constructions destinées à recevoir du public.
- ajuster l'Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) d'entrée de bourg en autorisant des destinations autres que le logement, aux fins de permettre l'implantation d'activités conformément aux principes de mixité urbaine et fonctionnelle
- supprimer l'emplacement réservé n°5 (à l'emplacement de la nouvelle maison médicale)
- corriger une erreur matérielle (mention de zone Ubc inexistante).

M GUILLEMINOT indique que dans cette procédure, il s'agit essentiellement de faire des ajustements réglementaires, sur les règles de densité, les clôtures, les toitures terrasses ...

L'économie générale du projet n'évolue pas.

En entrée de bourg, il rappelle qu'il reste 2 terrains sur l'ilot. Il est nécessaire d'élargir l'usage sur cette zone et renforcer la densification pour accueillir de nouveaux équipements ou services.

Suite à la consultation des services, il indique que l'autorité environnementale a indiqué que les modifications proposées du PLU ne nécessitent pas d'évaluation environnementale (étude d'impact).

Les remarques émises au cours de la réunion publique qui s'est tenue le 10 mai dernier seront étudiées par le conseil municipal avant l'approbation du projet, en même temps que les avis émis par les personnes publiques associées, et les observations qui seront émises lors de l'enquête publique.

Après l'avis du commissaire enquêteur (qui doit rendre son rapport dans le mois qui suit la clôture de l'enquête), le conseil municipal pourra en effet procéder à des ajustements éventuels pour tenir compte de l'ensemble de ces remarques.

Aujourd'hui le conseil municipal termine la première phase de concertation et doit tirer le bilan de la concertation avec le public, dont les modalités avaient été définies par délibération en date du 28 septembre 2021.

M le Maire en dresse le bilan :

- Le dossier a été mis en consultation à partir du 24 mars 2022 en mairie et sur le site internet de la commune. La population en a été informée par affichage en mairie et sur les emplacements habituels, ainsi que sur le site internet et le panneau lumineux.
- A cette date a également été mis à disposition un registre sur lequel les habitants étaient invités à formuler leurs observations. 2 observations ont été inscrites : l'une relative au classement d'une parcelle en zone naturelle à Berneuse et l'autre relative au classement des jardins de fonds de parcelle en secteur paysager à protéger. Chaque observation donnera lieu à une réponse écrite de la mairie.
- Les citoyens avaient la possibilité d'écrire à M le Maire par voie postale ou par mail pour faire part de leurs observations. Aucune observation n'a été transmise.
- Enfin une réunion publique avec la population a été organisée à la salle des fêtes le 10 mai 2022 à 18h pour présenter le projet de modification du PLU, en présence du bureau d'études. Cette réunion publique était annoncée par voie d'affichage : en mairie, sur les emplacements habituels ainsi que dans les divers bâtiments publics, sur le site internet, le panneau lumineux, et par le biais de PanneauPocket. 21 personnes y ont assisté. Certaines questions ont été posées concernant les clôtures séparatives ou les règles de hauteur.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité approuve le bilan de la concertation réalisée dans le cadre de la modification n°1 du PLU tel qu'exposé par M le Maire.

M le Maire indique que l'enquête publique relative à la modification du PLU se tiendra en mairie du 3 juin au 4 juillet 2022.

5. VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021

M le Maire indique qu'il ne peut pas prendre part au vote du compte administratif, étant l'ordonnateur. Le conseil doit donc élire un président pour cette délibération et l'ordonnateur, même s'il peut assister à la discussion, doit se retirer au moment du vote.

M le Maire propose au conseil de désigner Mme MAILLY Françoise.

Mme MAILLY Françoise est désignée Présidente de séance pour ce point de l'ordre du jour.

Madame la présidente de séance présente le compte administratif 2021 du budget principal de la commune.

Les résultats comptables de l'exercice 2021 sont les suivants :

Section de fonctionnement :

Recettes = 2 178 744.55

Dépenses = 1 771 208.47

Section d'investissement :

Recettes = 550 764.09

Dépenses = 581 586.14

Conseil Municipal de Saint Georges sur Eure du 17 mai 2022

Etant donné les reports de résultat des exercices précédents :

Résultat reporté fonctionnement + 845 030.13 €

Résultat reporté investissement + 146 783.44 €

En conséquence le résultat de clôture de l'exercice 2021 est de :

En section de fonctionnement : + 1 252 566.21

En section d'investissement : + 115 961.39

Le compte administratif tel que présenté est conforme dans ses écritures au compte de gestion établi par Monsieur le Trésorier de Chartres métropole.

Mme MAILLY présente aussi les indicateurs financiers, notamment l'épargne brute qui est de 435 022 € pour l'année 2021. Dans les années passées, cet indicateur n'était pas aussi favorable. La capacité de désendettement s'établit à 1.6 année.

Ces indicateurs peuvent dépendre d'aléas extérieurs à la mairie, mais malgré une année 2021 difficile en termes de protocoles sanitaires contraignants, les résultats sont bons.

Certains emprunts se terminent l'année prochaine ce qui permettra de financer de nouveaux investissements.

Est présenté ensuite le bilan financier des services et équipements municipaux. Cela représente un coût pour la collectivité (coût des bâtiments et frais des personnels pour les entretenir ou les faire fonctionner) mais cela traduit aussi un niveau de services publics pour une population qui augmente.

Ensuite le bilan aux associations est présenté. Il s'agit de la valorisation du coût de la mise à disposition des bâtiments et salles aux associations en plus des subventions versées.

Au total cela représente un peu plus de 163 000 € de soutien aux associations.

Avant de quitter la séance pour la délibération, M le Maire donne lecture du rapport du trésorier de Chartres métropole sur la gestion 2021 :

La commune de SAINT GEORGES sur EURE est en excellente santé financière avec de très bons ratios financiers.

Les produits de fonctionnement réels sont inférieurs de 14 % par rapport à la moyenne nationale. Dans le même temps, les charges de fonctionnement réelles sont inférieures de 11 % par rapport à la moyenne.

Les Capacités d'Autofinancement Brute et Nette restent positives et supérieures à la moyenne nationale. La CAF brute s'élève à 414 127 €.

Elle permet d'autofinancer le remboursement de la dette en capital et de participer au financement des investissements à hauteur de 224 816 €.

Par ailleurs, l'endettement de la commune reste inférieur de 61 % par rapport à la moyenne nationale. Il est très bien maîtrisé par rapport à la Capacité d'Autofinancement Brute. En effet, le ratio Endettement/CAF Brute reste très faible, 2 ans. Ce ratio, ne doit pas dépasser 12 ans.

Le Fonds de Roulement s'élève à 1 368 527 €, largement suffisant pour régler l'ensemble des dépenses sans délai.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, M Jacky GAULLIER ayant quitté la séance, décide d'approuver le Compte Administratif pour l'exercice 2021 du budget principal de la commune.

La note explicative de synthèse sur le compte administratif sera publiée sur le site internet de la commune et librement consultable en mairie, ainsi que le compte administratif lui-même.

6. VOTE DU COMPTE DE GESTION 2021

M le Maire indique que le compte de gestion constitue la restitution des comptes du comptable public à l'ordonnateur des dépenses et des recettes. Les écritures du compte de gestion étant en concordance avec celles du compte administratif, le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'approuver le Compte de Gestion pour l'exercice 2021 du budget principal de la commune.

7. AFFECTATION DU RÉSULTAT 2021

Considérant les résultats de clôture du compte administratif 2021, les restes à réaliser en dépenses de la section d'investissement à reprendre au budget supplémentaire 2022,

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité affecte le résultat de la section de fonctionnement comme suit :

- o couverture du besoin de financement en investissement (recette compte 1068), soit + 272 638.61 €
- o excédent reporté en section de fonctionnement (recette chapitre 002) de + 979 927.60 €

8. BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2022

Suite au vote du compte administratif 2021, il y a lieu d'adopter un budget supplémentaire au budget primitif 2022 pour intégrer les résultats de l'exercice précédent, reprendre les restes à réaliser de l'exercice 2021 et d'une façon générale mettre à jour les crédits en section de fonctionnement et d'investissement.

Mme la 1^{ère} Adjointe expose au Conseil municipal le budget supplémentaire qui s'équilibre à 984 577.60 € en section de fonctionnement et à 1 162 349.58 € en section d'investissement.

Mme GOIMBAULT demande des précisions sur le chiffrage du projet d'extension de la restauration scolaire qui est budgété à hauteur de 500 000 €. S'agit-il d'un chiffrage définitif et pour combien de places et quelle surface ?

Mme MAILLY indique que cela comprend une extension de 100m², pour un total de rationnaires de 200 places maximum dans le réfectoire.

Cela représente a priori un prix de 5000€ du m², mais cela n'est pas tout à fait exact puisque les travaux comprennent un réajustement des toitures par rapport aux extensions successives du restaurant scolaire, ainsi qu'un habillage en bardage sur toute la longueur de la façade sur rue pour harmoniser l'ensemble malgré les agrandissements successifs.

Les travaux comprennent aussi une jonction couverte du passage depuis le préau afin de créer un sas servant de vestiaire.

Est prévu enfin le revêtement de sol sur la totalité du restaurant, ainsi que le traitement acoustique de l'ensemble des murs du restaurant scolaire.

Par ailleurs M le Maire rappelle que l'appel d'offres pour choisir un architecte avait été infructueux et qu'il a donc été difficile de trouver un maître d'œuvre. Il reste des incertitudes sur les appels d'offres travaux et la disponibilité des artisans pour réaliser le chantier. Il existe encore un aléa sur la disponibilité et le prix des matériaux quand nous serons en phase chantier.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité moins 3 abstentions, approuve le budget supplémentaire communal 2022 présenté ci-dessus.

La note explicative de synthèse sur le budget supplémentaire sera publiée sur le site internet de la commune et librement consultable en mairie, ainsi que le budget supplémentaire lui-même.

9. DÉBAT ANNUEL SUR LA FORMATION DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

M le Maire indique que le tableau récapitulatif des actions de formation des élus financées par la commune est annexé au compte administratif, comme vu précédemment.

Ce tableau ne recense pas les actions de formation sollicitées directement par les conseillers à l'aide de leur compte personnel de formation et financées par les cotisations DIF (Droit individuel à la formation).

Ce tableau récapitulatif donne lieu à un débat annuel sur la formation des membres du conseil municipal. Il rappelle les orientations définies par délibération du 22 septembre 2020 :

- Le droit à la formation est un droit individuel. Chaque élu choisit librement les formations qu'il entend suivre ;
- Le droit à la formation concerne l'ensemble des domaines relatifs à l'exercice du mandat d'élu local ;
- les orientations suivantes sont définies en matière de formation :
- Toutes les thématiques relatives à l'action publique locale ;
- Les formations en lien avec les délégations et/ou l'appartenance aux commissions ou groupes de travail ;
- Les formations favorisant la productivité personnelle : prise de parole, bureautique ...

Les membres du conseil municipal estiment que ces orientations restent toujours valables.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité prend acte de la tenue du débat annuel sur la formation des membres du conseil municipal.

10. ENGAGEMENT DANS LA DÉMARCHE BOURGS-CENTRES

M le Maire indique que la commune a été sollicitée par un courrier cosigné par Madame le Préfet, le président du conseil régional, le président du conseil départemental et la directrice de la banque des territoires pour intégrer le dispositif Bourgs-centres. Ce dispositif avait fait l'objet d'un appel à projet fin 2018 et la commune n'avait pas candidaté à l'époque.

Il vise à permettre à la commune de co-financer avec ces partenaires un plan d'actions qui aura émergé après une étude globale de revitalisation permettant d'identifier les forces et faiblesses du territoire et les besoins en matière d'investissements pour stimuler l'attractivité du bourg-centre.

Intégrer ce dispositif est attendu depuis plusieurs mois par la nouvelle municipalité et des crédits viennent d'être inscrits au budget supplémentaire 2022 pour le financement de cette étude globale. Sur 10 communes éligibles, 5 seront retenues en 2022 et 5 en 2023.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Confirme le souhait de la commune de s'insérer dans cette démarche et décide de candidater au dispositif Bourgs-centres,
- S'engage à lancer immédiatement l'étude globale de revitalisation, et autorise M le Maire à signer la convention d'étude globale et toute autre convention ou accomplir toute autre formalité qui serait nécessaire dans ce cadre.

11. PARCELLE AB131 - VENTE CONTRE TRAVAUX

Suite à la vente des parcelles AB 326 et AB 327 dans le quartier des Rousserolles à la SA Eure-et-Loir Habitat pour la construction de logements sociaux, il reste à proximité une parcelle communale en friche, derrière le quartier des Perruches, parcelle cadastrée AC n°131, d'une contenance de 2 460 m². Un promoteur s'est déclaré intéressé pour y viabiliser des terrains à bâtir et assurer la jonction de voiries entre les rues Pasteur et Veil.

Dans la mesure où la municipalité n'envisage pas de mobiliser un financement communal pour réaliser des travaux de voirie à cet endroit, mais conscient de l'opportunité de connecter les quartiers Rousserolles et Pasteur, M le Maire propose de vendre au promoteur la parcelle AB 131 au prix de la réalisation des travaux de voirie et de réseaux, à charge pour le promoteur de viabiliser ensuite 3 terrains à bâtir puis de rétrocéder voirie et espaces publics à la commune.

Vu l'avis des Domaines,

M BOURGOGNE indique que la viabilisation de cette parcelle pour réaliser la jonction entre les rues Veil et Pasteur aurait dû être réalisée avant.

M le Maire confirme que 3 terrains à bâtir d'environ 700m² pourront être proposés à la vente le long de cette nouvelle jonction.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide de vendre la parcelle AB131, d'une contenance de 2 460 m², au prix de 161 000 €, à la société Pierres et Territoires Eure-et-Loir Aménagement foncier, le paiement du prix consistera en une obligation de réaliser les travaux suivants :
 - o réalisation de la voirie de jonction entre les rues Pasteur et Veil,
 - o réalisation des réseaux selon les cahiers des charges des gestionnaires,
 - o végétalisation entre l'espace résiduel situé entre la chaussée et la limite côté est de la parcelle,
- Dit que la voirie, les réseaux et les espaces publics seront versés dans le domaine public après achèvement des travaux,
- Donne tous pouvoirs à M le Maire pour mener à bien ce projet, signer les actes notariés et administratifs qui seraient nécessaires et liés.

12. DEMANDE DE SUBVENTION POUR LE CABANON JEAN MOULIN

M le Maire indique que suite à une réunion avec l'ONAC, le projet d'alimentation électrique du cabanon Jean Moulin pourrait se réaliser en sollicitant des financements du ministère de la Défense. Le coût des travaux d'investissement est de 2 231, 76 € TTC.

Il rappelle que l'alimentation électrique du cabanon est une demande réitérée des préfets successifs depuis de nombreuses années. Synelva a donné son accord pour que l'alimentation électrique soit prise sur l'éclairage public, évitant de faire ouvrir un abonnement pour la commune. Cela permettra de mettre davantage en valeur ce monument, qui pourra être ouvert plus souvent, pour des visites etc.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité approuve l'opération d'alimentation électrique du cabanon Jean Moulin pour sa mise en valeur, et sollicite l'aide du ministère de la défense pour aider à financer le projet.

13. CRÉATION DE POSTE POUR AVANCEMENT DE GRADE

M le Maire expose qu'un agent de la collectivité remplit les conditions pour pouvoir bénéficier d'un avancement de grade lui permettant une évolution de carrière à l'intérieur du même cadre d'emplois, en raison de son ancienneté

M le Maire rappelle que l'avancement de grade n'est pas une obligation pour l'employeur mais une possibilité de récompenser le mérite, la valeur professionnelle et les acquis de l'expérience professionnelle de l'agent.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide de créer, à compter du 1^e juin 2022, un poste d'adjoint du patrimoine principal 1^e classe, à 30 heures hebdomadaires.

14. TIRAGE AU SORT DES JURÉS D'ASSISES

Conformément à l'arrêté préfectoral relatif à la répartition des jurés dans le département d'Eure et Loir, le Conseil procède au tirage au sort de 6 potentiels jurés qui constitueront la liste préparatoire 2023 du jury criminel. Le tirage au sort s'effectue sur la liste générale des électeurs de la commune ; toutefois ne doivent être retenus que les électeurs domiciliés sur la commune et ceux qui auront atteint l'âge de 23 ans au cours de l'année civile.

Sont tirés au sort :

- LIEU ANNA
- DUMEZ OCEANE
- TOURNE FRANCOIS
- ADLER NOEMIE
- CHAUVEAU SAMPSANE
- GAUDIN OCEANE

INFORMATIONS DIVERSES

M le Maire indique que la réunion de présentation des satellites de Chartres métropole est annulée du fait du trop faible nombre d'inscrits. La réunion sera reprogrammée en septembre à 20h30.

Il indique que désormais les conseils municipaux se tiendront à 20h.

M le Maire donne la parole aux adjoints :

Mme MAILLY

La collecte de papier avec les bennes paprec a été de 21 .24 tonnes. Avec le prix actuel de la tonne, le gain pour l'association de parents d'élèves est de 1911 €.

C'est une action qui ne coute rien et rapporte à l'APE au bénéfice des enfants.

De nouvelles bennes seront installées le 14 septembre 2022 et le 9 mai 2023.

Elle invite les conseillers à la signature de la chartre de l'arbre qui aura lieu le 10 juin à 18h à l'Epilobe , en présence de Messieurs Feterman et Cohu. Un film sera projeté.

M Loiseau projettera au cabanon le travail de mémoire réalisé sur Jean Moulin par sa classe de défense lors de la cérémonie du 17 juin.

M BOURGOGNE

Les travaux de voirie à Berneuse sont terminés. Les riverains sont satisfaits.

La réfection des kiosques autour de l'étang est en cours. Cela a pris du temps à cause de problème d'approvisionnement en bois. Ensuite le kiosque des garennes sera refait.

Les travaux de canalisation rue de Dolmont s'achèvent.

Les marquages au sol de signalisation routière sont en cours. Ce sont des travaux couteux et à refaire régulièrement.

Rue Curie, est réalisé un marquage de stationnement à cheval sur le trottoir et la chaussée. C'est un essai.

La rue Sully sera mise en sens unique dans la partie comprise entre les rues Curie et Bataille.

La rue Henry IV est également mise en sens unique entre la rue Sully et la rue Bataille à partir de 50 mètres de la rue Sully, pour conserver le double sens jusqu'à l'entreprise Binard.

Les riverains ont été contactés et ce projet a rencontré peu d'hostilité.

MME GUYET

Le 4 mai a eu lieu la journée d'animation seniors avec une pièce de théâtre. 150 personnes étaient inscrites mais seulement une trentaine de la commune. Cette action a beaucoup plu.

Les ateliers ouverts ne sont pas complets. Il reste quelques places en gym par exemple.

Le 21 septembre aura lieu la journée départementale France Alzheimer organisée sur la commune.

Conseil Municipal de Saint Georges sur Eure du 17 mai 2022

Le nettoyage citoyen a lieu le 21 mai. 23 personnes sont inscrites pour le moment.

Le truck « autonomie » de Chartres métropole sera stationné le 19 mai sur le parking de la maison des associations, de 13h30 à 17h. Il s'agit d'informer sur les possibilités d'aménagement des logements pour que les seniors restent à domicile plus longtemps.

Le truck « qualité de l'air » sera stationné le 16 juin. Il vise à donner des informations sur la qualité de l'air intérieur : dans les logements ou au travail.

Le projet de mutuelle communale est relancé avec l'assureur de la commune.
Cela concerne les personnes sans mutuelle, les retraités...
Une présentation aura lieu à la salle des fêtes puis des permanences à l'ESPACE.

Le balisage des sentiers de randonnée est quasiment terminé. Elle invite les conseillers à les parcourir pour signaler d'éventuelles coquilles. Les Georgettes du désert ont déjà prévu de les faire.

Le 28 juin l'ESPACE France services sera inauguré à 16h.

M ROBERT

Le Raid organisé par l'AASN est reporté au 17 septembre.

La préparation du triathlon commence cette semaine. Il rappelle le besoin de 80 à 100 bénévoles pour cette compétition. 40 bénévoles sont inscrits pour le moment.

A priori, il faut éviter que de jeunes mineurs s'inscrivent, pas en dessous de 16 ou 17 ans, sauf sur des tâches très ponctuelles et en dehors de la route.

Mme THOMAS-RAMADOU suggère de faire une réunion de bénévoles pour mobiliser la population.

C'est une période calme pour les associations. Pour l'année prochaine, divers nouveaux projets sont en cours (pilate etc.) et beaucoup d'associations demandent des créneaux supplémentaires pour leurs activités.

Les Echappées à vélo ont été organisées samedi dernier. Malheureusement il y avait très peu de personnes au pique-nique et à la randonnée ainsi que très peu d'élus. Il remercie néanmoins le groupe de travail qui a consacré du temps et de l'énergie pour organiser cette manifestation, et M SEGARD pour son animation au monument Jean Moulin.

Mme TOURTAUD

En matière de culture et évènementiel, aura lieu dimanche 22 mai à 15h un rendez-vous culturel au jardin du presbytère. Se produiront la chorale, l'harmonie et Sylvain Bonavita. La société horticole fera des compositions.

A la Médiathèque le 14 juin, Stella Hashes dédicacera son livre à 19h30. Tous les conseillers sont invités à découvrir cette écrivaine de la commune.

En juin une exposition d'estampes réalisées par les enfants des écoles sera organisée.

En juin également, dans le cadre des ateliers théâtre, les parents seront invités à un spectacle.

Conseil Municipal de Saint Georges sur Eure du 17 mai 2022

Le 13 juillet la municipalité propose aux habitants de se rassembler pour un grand pique-nique avant le feu d'artifice. Des tables et bancs seront installés pour que les gens viennent librement et la municipalité offrira l'apéritif.

La programmation pour le 2^e semestre est en cours.

Dans le cadre du dispositif cœur de bourg, une réunion a eu lieu avec le département pour l'organisation du week-end des 3 et 4 septembre. 12 spectacles seront proposés sur les 2 jours. Samedi matin, les spectacles auront lieu au complexe sportif pendant le forum des associations. Ensuite l'animation sera ramenée en cœur de bourg et se clôturera le samedi soir à 21h par un concert.

Une exposition sur les arts textiles aura lieu à la médiathèque en octobre.

Le fleurissement des massifs a commencé cette semaine. L'objectif est d'obtenir une 3^e fleur. Compte tenu des épisodes de sécheresse, il est important de choisir des variétés demandant moins d'arrosage.

M TESTE

Le Project'Eure finalisé sera mis en ligne sur le site internet demain et distribué la semaine prochaine.

PanneauPocket est un média très utilisé. 1300 utilisateurs sont inscrits.
4 articles sont publiés par semaine.
57000 lectures (vues + de 3 secondes) ont été enregistrées depuis janvier.
Un record de 1300 lectures a été enregistré sur 1 publication.

Avant de clore la séance, M le Maire indique que l'association « bien vivre à Saint Georges » contre le projet de méthaniseur organise une réunion vendredi et un rassemblement devant la mairie le 4 juin.

Le Maire sera reçu demain à la préfecture au sujet de ce projet. Il a déjà reçu le soutien du député, du président de l'agglomération, du sénateur, du président du conseil départemental ainsi que du conseiller départemental, qui l'accompagne aussi demain à la préfecture.

Vu les résultats de la pétition auprès de la population, de la position unanimement contre émise par le conseil municipal, et le soutien de l'ensemble des hommes politiques locaux, les exigences de la démocratie voudraient que ce projet ne soit pas autorisé.

La décision serait prise par la préfecture en juillet.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h20.

Récapitulatif des points inscrits à l'ordre du jour du Conseil municipal du 17 mai 2022 :

N° d'ordre	Délibérations	Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le
20/2022	DÉCLARATION DE PROJET EMPORTANT MISE EN COMPATIBILITÉ DU PLU	19/05/2022
21/2022	MODIFICATION DU PLU : BILAN DE LA CONCERTATION	19/05/2022
22/2022	VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021	19/05/2022
23/2022	VOTE DU COMPTE DE GESTION 2021	19/05/2022
24/2022	AFFECTATION DU RÉSULTAT 2021	19/05/2022
25/2022	BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2022	19/05/2022
26/2022	DÉBAT ANNUEL SUR LA FORMATION DES ÉLUS	19/05/2022
27/2022	ENGAGEMENT DANS LA DEMARCHE BOURGS-CENTRES	19/05/2022
28/2022	PARCELLE AB131 - VENTE CONTRE TRAVAUX	19/05/2022
29/2022	DEMANDE SUBVENTION POUR LE CABANON JEAN MOULIN	19/05/2022
30/2022	CRÉATION DE POSTE POUR AVANCEMENT DE GRADE	19/05/2022